



DOSSIER DE CANDIDATURE

BREVET DES METIERS D'ART DU BIJOU ET DU JOYAU

CANDIDATS TITULAIRES D'UN CAP
BIJOUTERIE-JOAILLERIE
AGE LIMITE DE CANDIDATURE : 25 ANS

ENVOI DES DOSSIERS COMPLETS PAR VOIE POSTALE A L'ÉCOLE BOULLE AVANT LE :

27 MAI 2022

(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE:

CODE POSTAL :

VILLE:

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

EMAIL :
(obligatoire)

E-MAIL d'un parent/tuteur :
(obligatoire)

NUMERO INE (Identifiant National Elève) : A
DEMANDER AU SECRETARIAT DE VOTRE
ETABLISSEMENT

CLASSE FRÉQUENTÉE EN 2021-2022 :

DATE & SIGNATURE
DU CANDIDAT :

DATE & SIGNATURE DU
RESPONSABLE LÉGAL :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

(à insérer OBLIGATOIREMENT dans une pochette plastique transparente ouverte sur 2 côtés consécutifs)

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2021- 2022
- Quelques photos représentant des pièces d'atelier et travaux d'arts appliqués réalisés au cours de votre formation précédente

NOTE AU CANDIDAT

- Les candidats admis, ne seront définitivement acceptés qu'aux conditions suivantes : obtention du CAP ATBJ et décision du conseil de classe de l'établissement d'origine favorable à la poursuite d'études en BMA
- Tout dossier incomplet sera refusé
- Aucun document envoyé ne sera retourné
- L'examen des dossiers de candidature aura lieu à partir du 14 juin 2022. Les résultats seront communiqués UNIQUEMENT PAR E-MAIL
- Cette formation ne permet pas d'obtenir le statut étudiant : pas d'accès possible à une bourse CROUS de l'enseignement supérieur.